

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N ° CL376

présenté par

M. Dunoyer, M. Gomès, M. Guy Bricout, M. Meyer Habib, Mme Métadier, M. Naegelen,  
Mme Sanquer, Mme Six, M. Warsmann, M. Zumkeller, M. Serva et M. Kamardine

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 5 B, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.